

Image not found or type unknown



Adoption simple de l'enfant de sa deuxième épouse

Par **clementine**, le **23/04/2009** à **20:23**

Bonjour,

Les enfants d'une première union doivent -ils consentir au même titre que leur parent à une adoption simple ? autrement dit leur consentement est -il obligatoire ?

Merci d'avance . Bien cordialement